

25357

Cne MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT - Budget Communal

DM 2022

Code INSEE

Commune Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

N° 20221020-01

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES : Contre	0
Pour	14
Date de convocation :	14/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Objet : Mouvements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6417 : Rémunération des apprentis		1 650.00 €
D 6457 : Cotis. soc. liées apprentissage		100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 750.00 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest	330.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	330.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 950.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 950.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		330.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		330.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		200.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/10/2022 et de la publication le .

A Maisons du Bois Lièvreumont, le 20/10/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]

25357
Code INSEE

Cne MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT - Budget Eau et Assainissement

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

N° 20221020-02

Nombre de membres en exercice	14		
Nombre de membres présents	14		
Nombre de suffrages exprimés	14		
VOTES : Contre	0	Pour	14
Date de convocation :	14/10/2022		

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Francis BOURDIN, Maire.

Objet : Modification de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	800.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	800.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		1 650.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 650.00 €
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		10 800.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		10 800.00 €
D 213 : Constructions	3 810.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 810.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		800.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		800.00 €
R 131 : Subventions d'équipement		8 640.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		8 640.00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Francis BOURDIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/10/2022 et de la publication le .

A Maisons du Bois Lièvreumont, le 20/10/2022.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2022

OBJET

**TARIFS LOCATION SALLES
COMMUNALES
N° 20221020-03
du 20/10/2022**

NOTA. - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/10/2022

que la convocation du conseil avait été faite le 14/10/2022

et que le nombre des membres en exercice est de 14

Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

DCM n° 20221020-03

Certifie le caractère exécutoire du présent acte par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 24/10/2022.

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt octobre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Étaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réajuster certains tarifs de location des salles communales, qui avaient été fixés par délibération du 15 juillet 2021.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les tarifs de location suivants, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

CENTRE D'ACCUEIL 38 Grande Rue

Grande salle

- Bal : 750 €
- Souper dansant : 500
- Tarot, loto, thé dansant avec cuisine et vaisselle : 350 €
- Tarot, loto, thé dansant sans cuisine et vaisselle : 300 €
- Réunion / Assemblée Générale avec cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 150 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 350 €
- Réunion / Assemblée Générale sans cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 0 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 150 €
- Mariage de personnes domiciliées sur la commune : 200 € (Vendredi 8H à Lundi 18H)
- Mariage de personnes domiciliées sur la COMCOM : 400 € (Vendredi 8H à Lundi 18H)
- Repas de personnes domiciliées sur la commune (avec ou sans vaisselle) : 150 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM (avec ou sans vaisselle) : 300 €
- Réunion et collation après enterrement : 60 €
- Salle du 3^{ème} âge : 80 € en plus de la grande salle
- Journée supplémentaire : 60 € en plus de la grande salle
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) 50 € / jour

Salle 3^{ième} âge

- Repas de personnes domiciliées sur la commune (avec ou sans vaisselle) : 150 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM (avec ou sans vaisselle) : 300 €
- Réunion / Assemblée Générale avec cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 150 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 350 €
- Réunion / Assemblée Générale sans cuisine et vaisselle (Associations et Coopératives)
 - o Pour les Associations et Coopératives de la Commune : 0 €
 - o Pour les Associations hors Commune : 150 €
- Réunion et collation après enterrement : 60 €
- Journée supplémentaire : 60 €
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 30 € / jour

SALLE CONVIVIALE 4 bis rue de l'Eglise

- Repas de personnes domiciliées sur la commune : 75 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM : 150 €
- Réunion et collation après enterrement : 40 €
- Tarot – Loto – Théâtre : 75 €
- Frais de chauffage (du 1^{er} octobre au 31 mars) : 30 € / jour

LOCATIONS EXTERIEURES aux salles

- Location de vaisselle, couverts : 0,10 € la pièce par jour
- Location de table par journée : 2 €
- Location de chaise par journée : 0,50 €

Le Conseil Municipal, décide de la gratuité de la salle du centre d'accueil pour le banquet des classes communales, la fête de Noël et la Kermesse.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2022

OBJET

**LOCATION D'UN BUREAU A MME
LALAUS MYRIAM AU 55 GRANDE RUE**

N° 20221020-04

du 20/10/2022

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie le 24/10/2022

que la convocation du conseil avait été faite le
14/10/2022

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

DCM n° 20221020-04

Certifie le caractère exécutoire du présent acte
par le Maire, compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture le 24/10/2022.

L'an deux mille vingt deux,

Le vingt octobre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Étaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD
Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Monsieur le Maire explique Mme LALAUS Myriam, habitant 6 Grande rue à
Maisons du Bois Lièvreumont, est à la recherche d'un bureau à louer 3 demi-
journées par semaine, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, afin de
pouvoir préparer au calme sa formation professionnelle.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de louer le local situé 55 Grande rue, actuellement libre, du
1^{er} octobre au 31 décembre 2022, pour 3 demi-journées par semaine,
à Mme Lalaus Myriam, au prix de 100 € par mois.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2022

OBJET

**NOEL DES ENFANTS ET DES
PERSONNES DE + DE 70 ANS**

N° 20221020-05

du 20/10/2022

NOTA. - Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie le 24/10/2022

que la convocation du conseil avait été faite le
14/10/2022

et que le nombre des membres en exercice est
de 14

Présents : 14
Procuration : 0
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

DCM n° 20221020-05

Certifie le caractère exécutoire du présent acte
par le Maire, compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture le 24/10/2022.

L'an deux mille vingt deux,
Le vingt octobre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr
COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie,
Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET
Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD
Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr
VUILLEMIN Marc.

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr FUSIER Nicolas

Pour cette fin d'année 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'offrir :

- aux habitants du village âgés de 70 ans et plus, un panier garni d'une
valeur de 40 € en moyenne par personne ;
- aux enfants scolarisés à l'Ecole de Maisons du Bois-Lièvreumont un livre
d'une valeur de 10 € par enfant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,
Francis BOURDIN

